

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 5, n° 2

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Janvier 2019

NOMBRE DE TRAVAILLEURS

MIRABEL ENREGISTRE LA PLUS FORTE CROISSANCE AU QUÉBEC

La Ville de Mirabel a enregistré, de 2016 à 2017, la plus forte croissance à l'échelle du Québec du nombre de travailleurs âgés de 25 à 64 ans, affichant une augmentation de 4,8 %.

C'est en effet ce que révèlent les plus récentes statistiques publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), qui dresse le portrait des 104 municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, du point de vue du nombre de travailleurs, du taux de travailleurs et du revenu d'emploi médian. Mirabel tire également bien son épingle du jeu au chapitre du taux de travailleurs, en comptant parmi les 17 MRC qui obtiennent des taux supérieurs à 80 %. Elle présente aussi une légère augmentation en ce qui a trait aux travailleurs autonomes.

Selon l'ISQ, de 2016 à 2017, le nombre de travailleurs de 25 à 64 ans à Mirabel est passé de 23 984 à 25 138, tandis que le taux de travailleurs a légèrement augmenté de 83 % à près de 84 %. Le revenu d'emploi médian passait, pour sa part, de 44 318 \$ à 45 585 \$ durant la même période.

Par ailleurs, toujours selon l'ISQ, Mirabel possède le deuxième meilleur indice de vitalité économique parmi les 104 MRC du Québec. « Ces statistiques des plus éloquentes viennent confirmer, encore une fois, toute la vitalité et l'effervescence qu'on retrouve à Mirabel », souligne le maire Jean Bouchard.



**REFONTE DES
RÈGLEMENTS
D'URBANISME**



6 février
CONSULTATION PUBLIQUE

7 février
JOURNÉE PORTES OUVERTES

En soirée, à l'hôtel de ville

RENSEIGNEMENTS À L'INTÉRIEUR / PAGE 2

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Yvan Labelle, Image-13 | **DISTRIBUTION** Postes Canada

RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653

SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | **COURRIEL** communications@ville.mirabel.qc.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 23 000 exemplaires



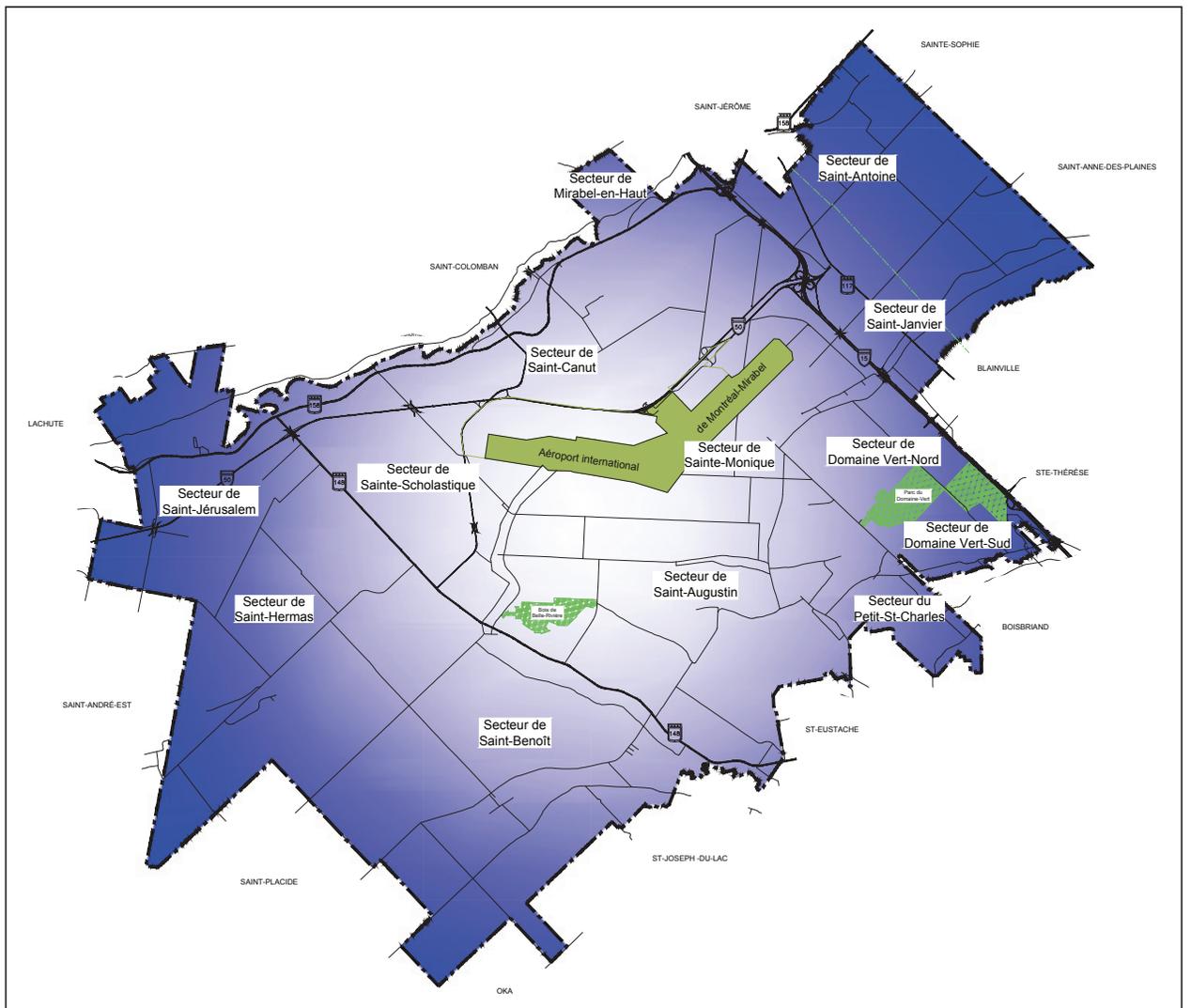
REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme a procédé au cours des derniers mois à la rédaction d'un projet de refonte de l'ensemble de ses règlements : le **zonage**, le **lotissement**, les **permis** et les **certificats**, la **construction** et le **plan d'implantation et d'intégration architecturale** (PIIA). Des projets de règlement ont été adoptés en ce sens par le conseil municipal lors de la séance publique du 14 janvier dernier.

Cette refonte est nécessaire afin d'arrimer le développement avec le plan stratégique amorcé par la Ville de Mirabel, tout en se dotant d'une réglementation adaptée aux réalités modernes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour les prochaines années. Les règlements d'urbanisme actuels datent de 1996 et les réalités du territoire mirabellois ont bien changé depuis, tout comme la situation démographique (population). Ainsi, les besoins sont de plus en plus diversifiés, ce qui exige un exercice de réflexion et d'organisation du territoire pour répondre davantage à une planification de milieux de vie harmonisés. Ce projet de refonte a donc pour but de répondre à ces différents défis.

Consultation publique

La population pourra s'informer lors d'une consultation publique qui aura lieu le mercredi 6 février à 19 h, à l'hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean. La séance portera sur les règlements de façon générale, soit les principaux changements qui seront apportés, et le tout sera suivi d'une période de questions et de commentaires. À cet effet, des formulaires papier et une adresse courriel (refonte@ville.mirabel.qc.ca) seront également mis à la disposition des citoyens lors de la rencontre.



Journées portes ouvertes

Les citoyens pourront poser leurs questions ainsi que formuler leurs commentaires lors d'une soirée portes ouvertes le jeudi 7 février, de 16 h 30 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, au Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 14111, rue Saint-Jean. D'autres rencontres informatives sont également prévues au cours des prochaines semaines avec certains partenaires : le comité de promotion résidentielle, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel (CCI Mirabel).

Prochaines étapes

Le conseil municipal étudiera, le 18 février prochain, les demandes de modification formulées par l'ensemble des citoyens en vue d'adopter le second projet de règlement. Lors de la prochaine séance du conseil municipal du 25 février, on procédera à l'adoption du

second projet de règlement dans l'optique de sa prochaine entrée en vigueur, en fonction des dispositions prévues à la Loi. Entretemps, l'ensemble des documents faisant l'objet du projet de refonte des règlements d'urbanisme sont disponibles sur le site www.ville.mirabel.qc.ca.

Application des règlements

Entre le 15 janvier 2019 et l'entrée en vigueur des nouveaux règlements, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme devra travailler avec les deux cadres réglementaires (règlements actuels et projet de refonte) et appliquer le plus restrictif des deux lors de l'émission d'un permis.

MIRABEL, VILLE D'AÉRO

5800 EMPLOIS EN AÉRO

36 ENTREPRISES

1 AÉROPORT INTERNATIONAL

+ École des métiers de l'aérospatiale de Montréal

OSE CRÉER L'AVENIR

oselaero.ca

DEUX MIRABELLOISES FINALISTES AU CONCOURS MISS QUÉBEC



Nia Bélanger et Mégan Vaillancourt, toutes deux résidentes de Mirabel, ont été sélectionnées pour être finalistes au concours de personnalité Miss Québec 2018.

Nia Bélanger

Nia Bélanger, âgée de 13 ans et native de Chine, fait partie des douze finalistes de la catégorie Miss Teen Québec, dont les candidates sont âgées de 12 à 15 ans. La jeune fille a toutes les raisons de sourire puisque qu'elle a été choisie parmi plus de 6 000 candidatures pour faire partie des douze finalistes du concours.

Nia est heureuse d'avoir été retenue par les membres du jury qui l'ont sélectionnée pour sa personnalité remarquable, son esprit de camaraderie et d'entraide et son attitude positive. Des valeurs que véhicule le concours depuis plus de 60 ans.

La jeune adolescente sait faire preuve de maturité et de détermination. Ayant déjà subi de l'intimidation, elle transmet depuis deux ans son histoire dans les écoles grâce à l'hôpital Shriners de Montréal, afin de démontrer qu'avec du courage et de la

volonté, il est possible de réaliser ses rêves, et ce, peu importe qui nous sommes et les épreuves que nous traversons.

Nia est très heureuse de se compter parmi les finalistes, car le concours Miss Québec lui permettra d'en retirer une expérience qui lui apportera davantage confiance en elle.

Mégan Vaillancourt

De son côté, Mégan Vaillancourt, âgée de 19 ans, figure parmi les douze finalistes de la catégorie Miss Québec, qui regroupe des jeunes femmes de 16 à 21 ans. Passionnée par le domaine de la santé, elle aimerait se spécialiser en pédiatrie et possiblement à titre d'infirmière sans frontière, Mégan est heureuse de participer à ce concours. Pour la jeune femme, il s'agit d'une expérience enrichissante qui l'encourage à présenter une meilleure version d'elle-même en favorisant l'estime de soi et l'entraide.

Les lauréates seront nommées lors d'un gala qui aura lieu le 2 mars, à l'hôtel Sheraton. Pour voter pour l'une de ces candidates, visitez le site missquebec.ca.



Nia Bélanger, finaliste Miss Teen Québec.



Mégan Vaillancourt, finaliste Miss Québec.



FORMATION

Se lancer dans l'aventure du commerce électronique

Cette formation s'adresse à un groupe de 10 à 12 entrepreneurs et sera suivie d'une **consultation personnalisée de trois heures en entreprise.**

Plan de formation d'une durée de trois heures et demie

- 1- L'évaluation préliminaire de votre idée de commerce électronique
- 2- Le marché
- 3- Le produit
- 4- Le modèle financier
- 5- Le quotidien d'un commerce électronique et l'intégration aux activités d'une entreprise existante
- 6- Le choix de la bonne plateforme Web
- 7- Le choix du bon partenaire Web
- 8- Le plan marketing du commerce en ligne
- 9- La conversion des visiteurs en ventes
- 10- S'entourer de professionnels ayant des compétences complémentaires aux vôtres
- 11- L'évolution et l'amélioration continue

www.🛒.com

Date : le 26 février 2019
Endroit : centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, 17700, rue du Val-d'Espoir, Mirabel
Heure : 8 h 30 à 12 h
Prix : 120 \$

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre à l'entrepreneur d'évaluer la pertinence d'intégrer la vente en ligne aux activités de son entreprise.

Démontrer les enjeux quotidiens de la gestion d'un commerce en ligne.

Outils l'entrepreneur pour qu'il puisse amorcer efficacement les démarches menant vers un commerce électronique lucratif.

LES FORMATEURS



André Malépart
 Consultant optimisation Web
 Cofondateur, Agatha boutique
 pour bébé



Julie Rochon
 Consultante
 Communication et
 marketing

RENSEIGNEMENTS:

Johanne Tessier, au 450 475 2008, poste 4068



CALENDRIER 2019 DISPONIBLE

Depuis quelques années, la Ville publie un calendrier annuel dans lequel on retrouve les dates de séances du conseil, les activités de loisirs et les dates d'événements importants ainsi que le calendrier des collectes, le tout agrémenté des photos des gagnants du concours annuel de photo.

Rendez-vous donc sur la page d'accueil du site www.ville.mirabel.qc.ca pour consulter le calendrier 2019, illustré des photos des gagnants du concours 2018.

À noter qu'une erreur s'est glissée dans le texte paru dans le Mrabel vous informe du 9 janvier 2019, dans le nom de l'auteur de la photo du mois de juin intitulée *Un p'tit repos avant de redescendre*. Il s'agit de Mme Chantal St-Hilaire.



BACS EN BORDURE DES CHEMINS

Afin de faciliter les opérations de déneigement, la Ville demande la collaboration des citoyens afin que les bacs soient placés du côté de la bordure ou du trottoir lors des journées de collectes, plutôt que dans la rue.

N'OUBLIEZ PAS DE DÉGAGER VOS ISSUES DE SECOURS!

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation.

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres;
- Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation;
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée;

- Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaisse la façon de les ouvrir et d'y accéder;
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.

N'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie au 450 475-2010 et demandez à parler avec la division prévention.

Pour toute **URGENCE**, composez le **9-1-1**.



OUVERTURE DU PARC DE GLACE AU BOIS DE BELLE-RIVIÈRE



Le parc régional du Bois-de-Belle-Rivière annonce l'ouverture de son parc de glace et de ses activités hivernales pour toute la famille.

Le parc de glace donne accès à une grande patinoire ainsi qu'au sentier de glace de 2,5 km situé au cœur d'une érablière. Les vendredis et samedis soirs, le public est convié aux soirées illuminées. Le bois de Belle-Rivière offre aussi la possibilité de faire une randonnée de ski de fond dans un sentier d'une longueur de 6,5 km. Ce parcours de niveau débutant plaira à tous les fondeurs. Le sentier principal déneigé pendant la saison froide permet l'accès aux

marcheurs accompagnés ou non de leur chien en laisse. Celui-ci pourra également se dégourdir dans le parc à chiens. Les amateurs de randonnée en raquettes, quant à eux, pourront pratiquer leur activité préférée dans les sentiers « Le Sylvestre » et « La prucheraie », où ils pourront observer une vingtaine d'œuvres d'art. Enfin, la glissade d'une hauteur de 23 mètres et offrant un corridor de glisse fera le bonheur des petits et des grands.

Le parc offre aussi la possibilité de louer des tubes sur place. Les amoureux de la randonnée à cheval pourront aussi venir se divertir. Finalement, si vous désirez venir

profiter du bois de Belle-Rivière sans vous soucier du temps, vous pouvez louer l'un des cinq refuges disponibles.

Le parc est situé au 9009, route Arthur-Sauvé, à Mirabel, et est ouvert 7 jours sur 7, de 9 h à 17 h. Exceptionnellement, pour les soirées illuminées au parc de glace, le parc fermera à 21 h.

Pour de plus amples renseignements ou pour une réservation, composez le 450 258-4924. Pour connaître les conditions du parc, consultez le www.boisdebelleriviere.com, dans la section Info conditions.



INSCRIPTION BASEBALL ET SOCCER ÉTÉ 2019

Du 4 février, 9 h 30, au 8 mars, 16 h 30

INSCRIPTION EN PERSONNE

Au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, situé au 8515, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Paiement en argent comptant, par chèque, carte de débit ou carte de crédit (Visa ou Mastercard).

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

En composant le 450 475-8656, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Paiement par carte de crédit seulement (Visa ou Mastercard).

INSCRIPTION PAR INTERNET

www.ville.mirabel.qc.ca, paiement par carte de crédit seulement (Visa ou Mastercard). Vous devez posséder un dossier familial.

Renseignements : 450 475-8656



Président : André-Mathieu Côté
Courriel : pres_jetsmirabel@bell.net
www.baseballmirabel.ca

Les joueurs doivent fournir leur tenue vestimentaire : casque de frappeur, gant et pantalon blanc de baseball. L'achat d'un bâton n'est pas nécessaire avant le mois de mai pour les catégories Atome et Moustique.

Veillez prendre note que les pratiques en gymnase débuteront en mars pour les catégories Atome à Midget.

Pour les catégories Pré-initiation à Novice, les pratiques débuteront en mai. Consultez le site Internet de l'Association pour l'horaire et d'autres renseignements.

Année de naissance	Catégorie	Tarif	Code Internet
2014	Pré-Initiation*	105 \$	BAS19-01
2013	Initiation*	105 \$	BAS19-02
2012	Novice*	105 \$	BAS19-03
2010-2011	Atome **	170 \$	BAS19-04
2008-2009	Moustique	170 \$	BAS19-05
2006-2007	Pee-Wee	170 \$	BAS19-06
2004-2005	Bantam	170 \$	BAS19-07
2001-2003	Midget***	170 \$	BAS19-08

***Pour les catégories Pré-Initiation à Novice**, les entraînements se tiendront les jeudis. Un parent qui accompagne son enfant est le bienvenu sur le terrain.

****Pour la catégorie Atome**, possibilité de former une équipe féminine si le nombre d'inscription est suffisant.

*****Pour la catégorie Midget**, il y a possibilité que ce soit un camp de sélection. Donc, certains joueurs pourraient être retranchés, remboursés ou transférés à une autre association.

OFFRES D'EMPLOI POUR DEVENIR ARBITRES ET MARQUEURS AU BASEBALL

Critères : être âgé de 14 ans et plus et avoir des connaissances en baseball.
Renseignements : 450 475-2090
d.quintal@ville.mirabel.qc.ca



Président : Michel Moreau
www.soccermirabel.com

Pour les catégories U9 à U24, les joueurs doivent fournir leur tenue vestimentaire : short marine, bas marine et protège-tibias. De plus, les joueurs doivent fournir leur ballon de soccer :
U9 à U13 ballon n° 4
U14 et + ballon n° 5

Veillez prendre note que les pratiques en gymnase débuteront en mars pour la formation des équipes pour les U9 à U21. Pour les catégories U4 à U8, les pratiques débuteront en mai. Consultez le site Internet de l'Association pour l'horaire et d'autres renseignements.

PRISE DE PHOTO OBLIGATOIRE POUR TOUS LES NOUVEAUX JOUEURS ET LES JOUEURS DONT LE PASSEPORT EST EXPIRÉ. VALIDER AUPRÈS DE LA RESPONSABLE À : info@soccermirabel.com

Année de naissance	Catégorie	Tarif	Code Internet
2015	U4*	130 \$	SOC-U04
2014	U5*	130 \$	SOC-U05
2013	U6*	130 \$	SOC-U06
2012	U7*	130 \$	SOC-U07
2011	U8*	130 \$	SOC-U08
2010	U9**	190 \$	SOC-U09
2009	U10**	190 \$	SOC-U10
2008	U11**	190 \$	SOC-U11
2007	U12**	190 \$	SOC-U12
2006	U13**	190 \$	SOC-U13
2005	U14**	190 \$	SOC-U14
2004	U15**	190 \$	SOC-U15
2003	U16**	190 \$	SOC-U16
2002	U17**	190 \$	SOC-U17
2001	U18**	230 \$	SOC-U18
2000 à 1998	U19 à U21**	230 \$	SOC-U19
Sénior	U22 et + ***	280 \$	SOC-U22

*** Pour les catégories U4 à U8**, les entraînements se tiendront principalement les samedis.

**** Pour les catégories U9 à U21**, les joutes se tiendront dans la région des Laurentides et pour certaines catégories, les joutes se dérouleront seulement sur le territoire de Mirabel.

***** Pour la catégorie Sénior**, un camp d'entraînement se tiendra en mars, où les meilleurs seront sélectionnés. Donc certains joueurs seront retranchés, remboursés ou transférés à une autre association.

OFFRES D'EMPLOI POUR DEVENIR ARBITRES AU SOCCER

Critères : être âgé de 14 ans et plus et avoir des connaissances en soccer.
Renseignements :
Marie-Eve Constantineau
marieve2809@hotmail.com

LE MAGASIN GÉNÉRAL BÉLISLE & FILS

75 années au service de la population

Ils sont rares les commerçants d'entreprise familiale ayant réussi à conserver leur place sur le marché durant plus de 75 années. C'est pourtant le défi qu'a réussi à relever Jacques Bélisle avec son Magasin général Bélisle & Fils, situé au 9983, boulevard de Saint-Canut.

En 1943, M. Aldège Belisle, alors banquier à Montréal, décide de réaliser son rêve de devenir commerçant. Par un soir du mois de novembre, après une brève visite, il se porte acquéreur du Magasin général de Saint-Canut. À cette époque, les routes n'étant pas construites dans ce secteur, l'accès au commerce est ardu. Toutefois le magasin bénéficie d'un net avantage, il est situé juste en face de l'église. La population qui assiste régulièrement aux messes prend rapidement l'habitude de traverser pour faire ses emplettes. Après une première journée de travail au magasin, avec une somme totale de 23 \$ de vente, M. Bélisle, père, et sa femme constatent que ce n'est pas un gain suffisant. Même si à cette époque le lait se vend 5 sous alors que le pain en coûte 18 sous. La solution? Augmenter l'inventaire. Le magasin qui jusqu' alors ne contient que de la nourriture en vrac, un peu de vêtements et des articles pour les chevaux, ajoute sur ces tablettes, de la ferronnerie, davantage de vêtements, des jouets, des chaudrons et plus encore. La disponibilité d'une grande variété de produits, chose remarquable à une époque où dans la municipalité de Saint-Canut on se déplace encore en calèche sur des routes en terre battue, mais surtout l'accueil chaleureux de la famille Bélisle, permettent au commerce de prendre son envol. Cette réussite, ils la doivent donc à cette abondance de marchandises. Car, comme l'explique Jacques Bélisle «*On va chez Bélisle, on a tout!*»

À l'époque, la population de Saint-Canut n'est pas riche. Au Magasin général Bélisle & Fils, on y permet le crédit. «*Les gens recevaient leur paye le samedi. Aussi, je devais prendre en note les noms et articles de chacun afin qu'ils nous remboursent le samedi suivant. Et ils revenaient. On se connaissait tous au village. C'était bon pour les affaires. Et puis lorsque quelqu'un avait besoin de quelque chose qu'on avait pas au magasin, on allait le chercher et un jour ou deux après on l'avait*». Répondre aux besoins du client, offrir le plus de choix possible dans un court délai, offrir un service toujours



souriant à sa clientèle sont les principales règles à suivre pour qu'un commerce dure, selon M. Bélisle.

En 1960, alors que les affaires progressent, la maladie assaille Aldège Bélisle qui vend le magasin à son fils Jacques. On rénove. La devanture est changée et le magasin s'agrandit afin d'y entrer encore plus de produits. On y trouvera désormais du prélat, de la tuyauterie, de la peinture, des aliments frais, de la bière, en plus des produits pharmaceutiques et d'autres articles de ménage déjà disponibles, et ce, tous les jours, de 8 h à 20 h. Il y en a eu du temps passé à tout classer, placer et garder propre afin que le commerce reste accueillant. «*Faut pas être paresseux*» nous dira M. Bélisle. «*On ne faisait que cela. Mais c'était pas difficile, j'aimais ça. Il faut aimer ça sinon tu fermes tes portes rapidement*», ajoutera-t-il. Ses deux enfants, sa fille Francine et son fils Robert ont aussi donné beaucoup de

temps pour permettre à l'entreprise de survivre à travers les années. Après plus de 75 ans, le Magasin général Bélisle & Fils est en vente. «*Dans les années 70, on m'avait offert d'acheter mon commerce. Ça m'a pris du temps. Je n'étais pas prêt. J'étais trop occupé. D'ailleurs, j'en ai même oublié de prendre ma retraite*», ajoutera-t-il en riant. Pour Jacques Bélisle, il est maintenant temps de tourner la page et de finalement la prendre cette retraite, une retraite pour le moins bien méritée, à 87 ans! Ses projets : vendre rapidement son commerce pour aller vivre dans une résidence pour ne rien faire, a-t-il conclu.

Afin de souligner le 75^e anniversaire de l'entreprise, Mirabel économique procédait récemment à la création d'une vidéo portant sur le Magasin général Bélisle & Fils, et disponible sur la chaîne YouTube de la Ville à : <https://bit.ly/2Day8E6>

UNE SOMME DE 37 500 \$ EST REMISE



C'est dans le cadre de ses programmes du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, du Fonds de soutien au développement sectoriel ainsi que du Fonds de la relève agricole de Mirabel que Mirabel économique procédait le 9 janvier dernier à une remise de bourses d'une somme totale de 37 500 \$, à une entreprise et à deux organismes mirabellois.

Un montant de 31 000 \$, dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, a été remis à l'organisme Table de concertation communautaire de Mirabel (TCCM). La somme permettra notamment à l'organisme d'offrir des services tels que :

- les repas communautaires sont des repas complets et abordables offerts deux mardis midi par mois, dans le secteur de Saint-Augustin ;
- le service RAPPID-OR qui consiste à offrir aux aînés une visite à domicile afin de s'assurer de leur sécurité.
- le service Bonne boîte, bonne bouffe qui est un groupe d'achat de légumes et de fruits locaux.
- une clinique d'impôt offerte durant la période d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu.

Un second montant de 5 000 \$ a été remis à l'entreprise Ferme Vyvo-Lait SENC, dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel (FRA). La somme permettra au propriétaire actuel, Yves Vermette,

d'assurer le transfert de son entreprise à la relève, en formant avec son fils Vincent-Olivier Vermette, une nouvelle société de gestion dont les deux seront désormais copropriétaires.

Un troisième chèque de 2 500 \$ a été remis à l'Association des maisons de jeunes de Mirabel, dans le cadre du Fonds de soutien au développement sectoriel (FSDS), pour le renouvellement de son projet Coopératives Jeunesse au travail 2018 qui consiste à permettre à des jeunes de 12 à 17 ans de vivre une expérience de travail et d'entrepreneuriat grâce à la création de coopératives de travail dans les secteurs de Saint-Augustin, de Saint-Janvier et de Saint-Canut.



Jean Bouchard, maire, Vincent-Olivier Vermette, de l'entreprise Vyvo-Lait SENC et Chantale Maurice, agente de développement économique, à Mirabel économique.



Le maire de Mirabel accompagnant, Mme Sabrina Abdeddaim, nouvelle directrice générale de l'Association des maisons des jeunes de Mirabel (AMDJM), et Mme Chantale Maurice, de Mirabel économique.



Au centre, Mmes Anick Laurin, directrice générale de la Table de concertation communautaire de Mirabel (TCCM) et Thérèse Lavoie, présidente du conseil d'administration de la TCCM recevant le chèque du maire et de Mme Chantal Maurice, de Mirabel économique.



Entrepreneuriat étudiant



Création d'entreprise



« Donne vie à tes idées et OSEntreprendre ! »

Denis Doré
Président d'honneur - 21^e édition
Président-directeur général et cofondateur,
Squeeze Studio Animation



700 000 \$ en prix

Une tonne de fierté!

PARTENAIRE PRÉSENTATEUR



PARTENAIRE EN TITRE



PARTENAIRES PLATINE



PARTENAIRE MÉDIA



PARTENAIRE OR



PARTENAIRES ARGENT



Inscrivez-vous d'ici le 12 mars 2019, 16 h
osentreprendre.quebec

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Johanne Tessier, coordonnatrice au développement entrepreneurial, au 450 475-2008, poste 4068 / j.tessier@mirabeleconomique.ca

DÉNEIGEMENT DES TOITS

EST-CE LE TEMPS DE DÉNEIGER VOTRE TOITURE?

Normalement, les toits québécois sont conçus pour supporter la rigueur de nos hivers. Cependant, les accumulations de neige exceptionnelles, les redoux et la pluie verglaçante peuvent contribuer à alourdir dangereusement le couvert de neige. Lorsque cela se produit, il devient nécessaire de déneiger et de déglacer la toiture pour des raisons de sécurité.

Toutefois, le déneigement d'une toiture est un travail délicat. La Société d'habitation du Québec (SHQ) recommande fortement d'avoir recours aux services de professionnels qui disposent de l'équipement et de l'expérience nécessaires.

Ceux qui souhaitent néanmoins se lancer eux-mêmes dans l'aventure doivent être prudents. L'idéal est d'effectuer la plus grande part possible du travail à partir du sol, à l'aide d'une raclette au manche télescopique. Pour ce qui est du matériau,

le plastique est à préconiser, car le métal risque d'abîmer le revêtement de la toiture.

S'il devient absolument nécessaire de monter sur le toit, il faut veiller à utiliser un harnais solidement ancré, sur la cheminée, par exemple. Pour éviter que l'échelle ne glisse, il est aussi préférable de l'enfoncer profondément dans la neige, ce qui atténuera également l'impact en cas de chute.

Enfin, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'enlever une surcharge, et non pas de faire un grand ménage. Il faut donc laisser une couche de neige de 10 à 15 cm, pour éviter d'abîmer la couverture du toit.

Le saviez-vous?

La SHQ vous rappelle qu'il vaut mieux attendre que la situation l'exige avant de se lancer dans une opération de déneigement. Au Québec, les accidents graves et les décès causés par des chutes de toit sont

beaucoup plus nombreux que ceux liés à des effondrements.

Pour obtenir davantage d'information au sujet de l'habitation, visitez le: www.habitation.gouv.qc.ca.

La SHQ recommande fortement d'avoir recours aux services de professionnels qui disposent de l'équipement et de l'expérience nécessaires pour déneiger votre toiture.



DES MÉDAILLES POUR LES ÉCLYPSES DE MIRABEL, À TORONTO



Dans l'ordre habituel, (en mauve: l'équipe Intermédiaire et en vert, l'équipe Pré-Novice), de gauche à droite : Coralie Gervais, Xavier Dion-Lacasse, Élodie Gagnon, Daphnée Quesnel, Rosalie Descoeurs, Camélia Guillemette, Meagan Chaput, Laurie Horth, Gabrielle Grenier, Julianne Guillemette, Arianne Léonard, Daphnée Deschambault, Mélyna Dion-Lacasse, Rose Terriault, Alexandra Vasquez Dubuc, Kassandre Marchand, Maxine Lachapelle, Bianca Piché, Justine Hamelin, Kate Chaput, Angela Dérilus, Camille Roy, Megan Moreau, Maggie-May Turcot, Amélie Maxwell, Laurie Carmel, et Elizabeth Brisebois.

C'est avec le cœur rempli de fierté que sont revenues les équipes de patinage synchronisé du Club de patinage artistique Unibel qui participaient à la compétition Synchro Series – Winterfest – Skate Ontario, qui avait lieu à Brampton, du 4 au 6 janvier derniers.

Les deux équipes des catégories Pré-novice et Intermédiaire du Club de patinage Unibel

(CPA Unibel) ont gravi les marches du podium. Ainsi, l'équipe Pré-novice a atteint la 3^e position sur les 13 équipes participantes de cette catégorie et, de même, l'équipe Intermédiaire a remporté la 3^e position sur les 16 équipes participantes de la catégorie. L'équipe Juvenile a aussi fait bonne figure en terminant au 9^e rang sur les 15 équipes participantes. La compétition rassemble chaque année plus d'une centaine d'équipes

comportant chacune de 8 à 24 patineurs pour les catégories juvéniles à adultes.

Ces équipes participeront ensuite aux championnats régionaux de patinage synchronisé qui aura lieu du 1^{er} au 3 février, à Sherbrooke.

VIACTIVE - NOUVEL HORAIRE



Veillez prendre note qu'il y a eu une modification à l'horaire pour les activités de VIACTIVE qui se déroulent dans le secteur de Saint-Canut.

HORAIRE

Débutant la semaine du 8 janvier 2019 :

Saint-Augustin

(centre culturel du complexe Jean-Laurin)

Mardi : 10 h à 11 h

Jeudi 10 h à 11 h

Saint-Janvier

(centre culturel du complexe du Val-d'Espoir)

Lundi : 9 h 30 à 10 h 30 / 11 h à 12 h

Mercredi : 9 h 30 à 10 h 30 / 11 h à 12 h

Saint-Canut NOUVEL HORAIRE

(centre culturel Patrick-Lepage)

Mercredi : 9 h 30 à 10 h 30

Vendredi : 9 h 30 à 10 h 30

Domaine-Vert Nord

(centre culturel du Domaine-Vert Nord)

Mardi : 13 h 30 à 14 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 14 h 30

DES SÉANCES D'EXERCICE À PRIX RÉDUIT

pour les 50 ans et plus

La Ville de Mirabel est heureuse de s'associer à la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), région des Laurentides, ainsi

qu'à la Direction de la santé publique, afin d'offrir des séances d'exercice à prix réduit aux 50 ans et plus à Mirabel (2 \$/personne/séance).

Ces séances sont adaptées aux besoins spécifiques des participants afin que tous en tirent le maximum de bénéfices. Chaque séance comporte des périodes d'échauffement, d'aérobic, de musculation, d'étirement et de détente.

RENSEIGNEMENTS

Sonia Brouillette, au 450 434-7796 ou au 514 898-0750 ou par courriel à brouilleteso@gmail.com

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

SOIRÉES AUX FLAMBEAUX

Venez patiner sur notre sentier de glace et la patinoire illuminée au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, les vendredis et samedis, de 17 h à 21 h, lorsque les conditions météorologiques sont favorables.

Vérifier les conditions à [INFO CONDITIONS](#)

Dates : tous les samedis et dimanches des mois de janvier et de février.

Lieu : parc régional du Bois-de-Belle-Rivière

Renseignements : 450 258-4924 | boisdebelleriviere.com

ATELIERS DÉCOUVERTES 0-12 MOIS

La Maison de la famille de Mirabel organise des ateliers de découvertes 0-12 mois. L'activité est basée sur la discussion entre parents et accompagnée d'activités pour stimuler le développement des bébés. L'inscription est obligatoire, car les places sont limitées.

<https://famillemirabel.com/activite/decouvertes-0-12-mois/1548322200>

Dates : du 24 décembre 2018 au 28 février 2019, les jeudis, de 9 h 30 à 11 h

Lieu : Maison de la famille

Coût : 20 \$

Renseignements : Hélène Lagacé, au 450 431-2121

Courriel : animation@famillemirabel.com

SAC À DOS ET BOÎTE À LUNCH

La Maison de la famille de Mirabel organise l'activité préscolaire pour les enfants de 4 ans en préparation pour l'école. L'inscription est obligatoire, car les places sont limitées.

<https://famillemirabel.com/activite/sac-a-dos-et-boite-a-lunch/1548072000>

Dates : du 21 janvier au 15 mai, les lundis et mercredis, de midi à 15 h

Lieu : Maison de la famille

Coût : 10 \$ par semaine (15 semaines)

Renseignements : Hélène Lagacé, au 450 414-2121

Courriel : animation@famillemirabel.com

CAUSERIES PRÉNATALES

La Maison de la famille de Mirabel organise l'activité Causeries prénatales, une activité de discussion amicale avec aide natale sur différents sujets : les peurs, les mythes, la place du père, etc. Inscription obligatoire, car les places sont limitées.

<https://famillemirabel.com/activite/causeries-prenatales/1548183600/>

Dates : du 22 janvier au 26 février, les mardis, de 19 h à 20 h

Lieu : Maison de la famille

Coût : gratuit

Renseignements : Hélène Lagacé, au 450 414-2121

Courriel : animation@famillemirabel.com

ATELIERS DÉCOUVERTES 2 1/2 À 5 ANS

La Maison de la famille de Mirabel organise une série d'ateliers éducatifs pour stimuler vos petits à tous les niveaux. L'inscription est obligatoire, car les places sont limitées.

<https://famillemirabel.com/activite/ateliers-decouvertes-2-1-2-a-5-ans/1548149400/>

Dates : du 21 janvier au 26 février

Lieu : Maison de la famille

Coût : 20 \$ par famille

Renseignements : Hélène Lagacé, au 450 414-2121

Courriel : animation@famillemirabel.com

Courriel : animation@famillemirabel.com

SOUPER « SMOKED MEAT »

Le Club Optimiste de Saint-Janvier organise un souper «smoked meat», au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, le 27 janvier. Le souper sera servi entre 16 h et 19 h. Le coût du billet est de 12 \$ par adulte et du 6 \$ par enfant. À noter qu'il y aura un encan silencieux au cours de la soirée.

Date : le 27 janvier

Lieu : centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier

Renseignements : Michel Angers, au 450 435-7197

Chef - camp de jour/ÉTÉ 2019

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Camp de jour
 Statut : Cadre intermédiaire - étudiant
 Nombre de poste : 2
 Numéro de concours : J0119-0303
 Date d'affichage : Le 11 janvier 2019
 Date de fin d'affichage : Le 27 janvier 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour remplir la fonction de chef - camp de jour pour la saison estivale 2019 à titre d'étudiant cadre intermédiaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Sous l'autorité de la coordonnatrice - socioculturel et vie communautaire, le titulaire :

- encadre, dirige et supervise les employés affectés au Parc régional du Bois de Belle-Rivière ou aux Récré-o-camps;
- assure le bon fonctionnement et déroulement des activités;
- conçoit et dispense la formation initiale à tous les employés affectés dans les camps de jour;

- effectue différentes tâches administratives en vue de la préparation des camps de jour;
- s'occupe des appels téléphoniques et des questions des parents et en effectue le suivi;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Un des chefs - camp de jour travaillera au Parc régional du Bois de Belle-Rivière durant la durée complète du camp de jour tandis que le second supervisera les six (6) Récré-o-camps situés sur le territoire de la Ville de Mirabel. En dehors de cette période, ils seront localisés aux bureaux administratifs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - 2^e AFFICHAGE

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire
 Statut : Cadre supérieur
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0119-0257
 Date d'affichage : Le 9 janvier 2019
 Date de fin d'affichage : Le 29 janvier 2019

Nature du travail :

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est responsable de plus d'une centaine de parcs, de nombreux plateaux sportifs, de six (6) centres culturels et de trois (3) arénas. Les camps de jour accueillant près de mille enfants par jour sont une grande fierté. L'équipe est composée d'environ quatre-vingt-dix employés dont six (6) cadres intermédiaires. Ce Service gère annuellement un budget d'environ neuf (9) millions de dollars.

Afin de relever un défi de taille, la Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique qui agira à titre de directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, le titulaire du poste est responsable de la

planification, de la direction, de l'organisation, du contrôle et de la coordination du Service.

Plus particulièrement, il définit et élabore les objectifs et les priorités du Service. Il représente la Ville dans son secteur d'activités, il entretient de bonnes relations avec les bénévoles, les organismes communautaires, gouvernementaux, publics et privés avec lesquels il développe, suggère et maintient des partenariats. Il identifie les besoins des citoyens en matière d'activités, d'équipement de loisirs et de sports et formule des recommandations. Il soutient le développement d'activités culturelles et communautaires, de même que des événements spéciaux sur le territoire. Il effectue également toute autre tâche connexe à son domaine d'activité.

Commis à la bibliothèque, personne salariée temporaire

Service : Bibliothèque
 Domaine d'emploi : Bibliothèque
 Statut : Personne salariée temporaire
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0119-0291
 Date d'affichage : Le 11 janvier 2019
 Date de fin d'affichage : Le 30 janvier 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée temporaire au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque.

Relevant de la bibliothécaire adjointe, le titulaire :

- assure l'ensemble des tâches nécessaires à la diffusion des documents;
- accueille, oriente et renseigne le lecteur;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Opérateur de machinerie lourde, préposé aux travaux publics et journalier-chauffeur (équipe jour-nuit)

Service : Équipement et travaux publics
 Domaine d'emploi : Travaux publics
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0119-0195
 Date d'affichage : Le 11 janvier 2019
 Date de fin d'affichage : Le 30 janvier 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée régulière au poste d'opérateur de machinerie lourde, préposé aux travaux publics et journalier - chauffeur (équipe jour-nuit) au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la supervision des contremaîtres du Service, le titulaire :

- opère différents types de machinerie tels que rétrochargeuse (pépine), pelle mécanique, chargeur sur pneu, niveleuse,

camions 10 ou 12 roues avec benne basculante et autres équipements spécialisés, camions équipés d'un fardier et d'une rétrochargeuse, etc. ;

- est responsable de la bonne opération et de l'entretien de la machinerie avec laquelle il est appelé à travailler ;
- aide aux travaux d'entretien et de réparations des équipements municipaux ;
- effectue des travaux de déneigement ;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Stagiaire au Service du génie (divers projets) / ÉTÉ 2019

Service : Équipement et travaux publics
 Service : Génie
 Domaine d'emploi : Génie / Dessin / Surveillance de travaux
 Statut : Personne salariée non-syndiquée
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0119-0328
 Date d'affichage : Le 11 janvier 2019
 Date de fin d'affichage : Le 30 janvier 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant, pour agir à titre de stagiaire au Service du génie.

Sous la supervision de la directrice du Service, le stagiaire :

- prépare des tableaux pour quantifier les débits d'infiltration et captage, afin de les soustraire des réseaux d'égouts sanitaires ;
- visite les installations existantes où il y a présence de rétention pluviale, afin de valider la conformité et effectue un suivi des travaux correctifs requis ;

- effectue les relevés techniques des cours d'eau ;
- met en place un programme d'entretien des cours d'eau en milieu agricole (plan quinquennal) ;
- effectue des études de faisabilité et estime les coûts des projets de prolongement d'infrastructure municipale ;
- surveille et coordonne les travaux de chantier (jeux d'eau, aréna, chalet de parc, égout et aqueduc, éclairage de rue et projet de réhabilitation d'infrastructure) ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Stagiaire au Service du génie (volet chantiers) / ÉTÉ 2019

Service : Génie
 Domaine d'emploi : Génie / Dessin / Surveillance de travaux
 Statut : Personne salariée non-syndiquée
 Nombre de poste : 2
 Numéro de concours : J1218-0416
 Date d'affichage : Le 11 janvier 2019
 Date de fin d'affichage : Le 30 janvier 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services de deux (2) étudiants, pour agir à titre de stagiaire au Service du génie.

Sous la supervision de la directrice du Service, le stagiaire :

- s'assure de la qualité des travaux sur les différents chantiers à titre de représentant de la Ville ;
- réalise le mesurage des quantités pour assurer le paiement des sommes dues à l'entrepreneur ;

- effectue les suivis auprès des citoyens : donne suite aux différentes requêtes, répond aux questions et assure l'équité en fonction des normes et façons de faire de la Ville ;
- valide que l'entrepreneur n'oublie pas de vannes, de puisards ou d'autres installations sous l'asphalte ;
- anticipe les problèmes pouvant survenir ;
- possibilité d'effectuer une étude préliminaire ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Opérateur-technicien à l'environnement

Service : Environnement
 Domaine d'emploi : Traitement de l'eau
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0119-0282
 Date d'affichage : Le 17 janvier 2019
 Date de fin d'affichage : Le 30 janvier 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour occuper le poste d'opérateur-technicien à l'environnement à titre de personne salariée régulière à temps plein au Service de l'environnement.

Relevant du contremaître, l'opérateur-technicien à l'environnement est affecté à l'exploitation des différentes installations en eau potable et en eaux usées de la Ville de Mirabel. Il doit également s'acquitter de certaines tâches reliées à l'instrumentation, au contrôle de la qualité de l'eau et de toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Technicien en gestion d'équipements de parcs et de loisir

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0119-0335
 Date de l'affichage : Le 17 janvier 2019
 Date de fin de l'affichage : Le 30 janvier 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de technicien en gestion d'équipements de parcs et de loisir à titre de personne salariée régulière à temps plein au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant des contremaîtres, le titulaire du poste :

- participe à la rédaction de divers documents dont les devis et les cartables descriptifs pour chaque site et s'occupe des mises à jour informatiques;
- réalise les inspections ainsi que les relevés techniques sur le terrain et surveille l'exécution des travaux effectués par les entrepreneurs;

- s'occupe des inventaires, entre autre, pour les équipements, les outils, les clés, les codes de système d'alarme ainsi que pour les accessoires du Service;
- fait occasionnellement de la mise en plan avec le logiciel de dessin Autocad;
- soutien les contremaîtres dans le volet administratif lié à la planification, à l'exécution et au suivi des travaux à effectuer (préparation d'ordres de travail, demandes de prix, commandes de pièces ou de matériaux, etc.);
- érifie le fonctionnement des systèmes audio-visuels;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Pour de plus amples précisions, consultez le www.ville.mirabel.qc.ca, sous l'onglet « Emplois ».

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2262

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 août 2018, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2262 modifiant le règlement numéro 1396 *Concernant la réalisation d'infrastructures municipales pour le puits Grand-Brûlé consistant, sans s'y limiter, en la réalisation de travaux d'aménagement extérieur, d'électricité, de structure, de mécanique de bâtiment, de mécanique de procédé, des équipements de contrôle et de télémétrie, la construction d'un bâtiment et la réfection du puits existant et tous les travaux connexes requis pour la complète réalisation desdits travaux, et décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ à ces fins*, afin de modifier le bassin de taxation.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante:

- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 20 décembre 2018.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Me Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2264

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 août 2018, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2041 *Autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux d'infrastructures municipales sur les rues de Chambord, de Cheverny, le chemin Notre-Dame, la montée Sainte-Marianne et le boulevard de Versailles, dans le secteur du Domaine-Vert Nord et décrétant lesdits travaux et leur surveillance et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins*, afin de modifier le bassin de taxation.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante:

- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 20 décembre 2018.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Me Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2268

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2268 modifiant les règlements numéros 859 et 971 *pour la préparation de plans et devis, concernant la réalisation d'une usine d'épuration située sur la rue des Gouverneurs dans le secteur du Domaine-Vert Nord* et modifiant le règlement numéro 1649 *Autorisant la préparation de plans et devis, pour des travaux visant l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration Sainte-Marianne dans le secteur du Domaine-Vert-Nord*, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante:

- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 janvier 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Me Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2304

Tout le territoire de la ville

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, a adopté le projet de règlement numéro PU-2304 remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874 et tous ses amendements.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2304 est bien décrit dans le titre et permettant une mise à niveau de notre règlement pour tenir compte des nouvelles réalités d'aujourd'hui, le tout afin de permettre un développement et un aménagement du territoire, dynamique. Cette refonte est nécessaire afin d'arrimer le développement avec le plan stratégique amorcé par la Ville de Mirabel, tout en se

dotant d'une réglementation adaptée aux réalités modernes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour les prochaines années. Les réalités du territoire mirabellois ont bien changé depuis, tout comme la situation démographique (population). Ainsi, les besoins sont de plus en plus diversifiés, ce qui exige un exercice de réflexion et d'organisation du territoire pour répondre davantage à une planification de milieux de vie harmonisés. Ce projet de refonte a donc pour but de répondre à ces différents défis.

Que ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique extraordinaire qui sera tenue par le conseil le **mercredi 6 février 2019, à 19 h 00**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel. Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire

expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

De plus, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme procédera à une consultation de « type portes ouvertes », le **7 février 2019 de 16 h 30 à 20 h 30**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 11 février 2019 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 3 493 185 (8190, rue du Petit-Saint-Charles) secteur du Petit-Saint-Charles, (résolution CCU numéro 153-12-2018)

Demande numéro 2018-076, formulée le 9 novembre 2018, par « Jacques Labelle », ayant pour effet de permettre :

- l'agrandissement d'un garage détaché ayant une superficie totale de 188,5 mètres carrés à la suite de l'ajout de deux nouvelles sections, alors que le règlement de zonage U-947 autorise un garage détaché d'une superficie maximale de 110 mètres carrés sur un lot d'une superficie d'au moins 929 mètres carrés;
- un garage détaché ayant une superficie d'implantation de 188,5 mètres carrés, alors que le règlement de zonage U-947 autorise une superficie d'implantation des bâtiments accessoires inférieure à celle de la superficie totale de plancher du bâtiment principal;
- un garage détaché implanté à une distance de 0,84 mètre de la ligne de lot arrière, alors que le règlement de zonage U-947 ne permet pas l'implantation d'un garage à moins de 1 mètre de toute limite du terrain,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, minute 10543, effectué par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 30 octobre 2018.

Lot 5 178 197 (rue Dumouchel) secteur de Saint-Benoît, (résolution CCU numéro 154-12-2018)

Demande numéro 2018-077, formulée le 13 novembre 2018, par « Bruno Richer », ayant pour effet de régulariser un lot ayant une largeur de 16 mètres, alors que le règlement de lotissement U-948 exige un lot ayant une largeur minimale de 18 mètres pour la construction d'une habitation résidentielle, de type trifamiliale détaché.

Lot 5 907 989 (rue Siméon-Lamarche) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 156-12-2018)

Demande numéro 2018-079, formulée le 14 novembre 2018, par « 9198-7354 Québec inc. (Les Développements Riviera) », ayant pour effet de permettre la construction d'une habitation résidentielle jumelée ayant une marge avant secondaire de 4,42 mètres, le tout tel qu'il appert au plan no 14-020, produit par Développement DZV Zone Verte inc., soumis le 31 octobre 2018, alors que le règlement de zonage U-947 exige une marge avant secondaire minimale de 5 mètres.

Lot 3 492 093 (15120, rue de Saint-Augustin) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 157-12-2018)

Demande numéro 2018-080, formulée le 9 novembre 2018, par « Juliette Paquette et Paul-André Crête », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un garage détaché à 0,30 mètre de la ligne latérale droite, le tout tel qu'il appert au plan de localisation, préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 6 novembre 2018, alors que le règlement de zonage U-947 exige une marge latérale minimale de 1 mètre avec toute limite de terrain.

Lot 1 848 329 (13995, rue Leblanc) secteur de Saint-Canut, (résolution CCU numéro 158-12-2018)

Demande numéro 2018-081, formulée le 21 novembre 2018, par « Les Habitations Mara inc. », ayant pour effet de permettre un lot ayant une superficie de 421,2 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une superficie minimale de 460 mètres carrés pour un terrain de rangée, destiné à un usage résidentiel, de type unifamilial détaché avec logement supplémentaire.

Lot 1 690 953 (13381, rue Claude) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 159-12-2018)

Demande numéro 2018-082, formulée le 14 novembre 2018, par « Suzanne Larose », ayant pour effet de régulariser :

- l'implantation d'un abri d'auto à 0,22 mètre de la ligne latérale gauche, , alors que le règlement de zonage U-947 exige une marge minimale de 1 mètre avec toute limite de terrain;
- l'implantation de la corniche d'un abri d'auto à 0,16 mètre de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage U-947 exige qu'une corniche projetée à une distance minimale de 0,60 mètre avec toute limite de terrain,

le tout tel qu'il appert au plan de localisation, préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 5 novembre 2018.

Lot 5 375 071 (17800, rue Lapointe) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 160-12-2018)

Demande numéro 2018-083, formulée le 26 octobre 2018, par « Halo Pharmaceutical Canada Ltée », ayant pour effet de permettre :

- l'installation de deux enseignes à plat, au-dessus des fenêtres de l'étage, alors que le règlement de zonage U-947 ne permet pas l'installation d'enseignes à plat au-dessus des fenêtres de l'étage;
- l'installation de deux enseignes à plat, ayant une superficie totale de 21,72 mètres carrés, alors que le règlement de zonage U-947 autorise une superficie totale maximale de 10 mètres carrés pour des enseignes apposées à plat sur un mur,

le tout tel qu'il appert au plan d'affichage, fait par Zone Enseignes, daté du 4 octobre 2018.

Lot 3 492 823 (8305, rue des Trembles) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 161-12-2018)

Demande numéro 2018-084, formulée le 20 novembre 2018, par « Anne Lacombe et Sylvain Cloutier », ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une piscine creusée à 3,19 mètres de la ligne de lot dans la marge avant secondaire, le tout tel qu'il appert au plan de localisation, préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 14 novembre 2018, alors que le règlement de zonage U-947 ne permet pas l'implantation d'une piscine creusée dans la marge avant secondaire.

Lot 4 397 076 (13655, rue de la Chapelle) secteur de Saint-Antoine, (résolution CCU numéro 162-12-2018)

Demande numéro 2018-085, formulée le 19 novembre 2018, par « 9348-0580 Québec inc. (Robic, s.e.n.c.r.l.) », ayant pour effet de permettre l'implantation d'une enseigne à plat, au-dessus des fenêtres de l'étage, le tout tel qu'il appert au plan d'affichage, fait par Enseignes Montréal Néon, daté du 31 octobre 2018, alors que le règlement de zonage U-947 ne permet pas l'installation d'enseigne à plat au-dessus des fenêtres de l'étage.

Lot 4 915 761 (rue de la Chapelle) secteur de Saint-Antoine, (résolution CCU numéro 173-12-2018)

Demande numéro 2018-086, formulée le 10 décembre 2018, par « Les Constructions Mathieu Paquette », ayant pour effet de permettre :

- la construction d'un bâtiment commercial ayant une hauteur de 12 mètres, alors que le règlement de zonage U-947 autorise un bâtiment principal ayant une hauteur maximale de 10 mètres;
- l'installation de trois enseignes à plat, au-dessus des fenêtres de l'étage, alors que le règlement de zonage U-947 ne permet pas l'installation d'enseignes à plat au-dessus des fenêtres de l'étage;
- l'installation d'une enseigne à plat, dépassant le toit, alors que le règlement de zonage U-947 ne permet pas que l'enseigne dépasse le toit;

- l'installation d'une enseigne à plat, bloquant en partie une fenêtre, alors que le règlement de zonage U-947 ne permet pas que l'installation d'une enseigne bloque, en partie une ouverture,

le tout tel qu'il appert au plan d'affichage, fait par TLA architectes, daté 27 novembre 2018.

Lot 4 521 474 (rue de Courcelles) secteur du Domaine-Vert Nord, (résolution CCU numéro 174-12-2018)

Demande numéro 2018-087, formulée le 27 novembre 2018, par « Les Constructions Éric Thériault inc. », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un bâtiment résidentiel de type unifamilial détaché à 6,5 mètres de la ligne de lot arrière, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, préparé par Jimmy Lamarre, arpenteur-géomètre, daté du 20 novembre 2018, alors que le règlement de zonage U-947 exige une marge arrière minimale de 9 mètres.

Lot 1 690 699 (lot projeté 6 293 225) (rue Victor) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 175-12-2018)

Demande numéro 2018-088, formulée le 27 novembre 2018, par « Les Reprises de finances TB inc. », ayant pour effet de permettre :

- un lot ayant une largeur de 16,33 mètres, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une largeur minimale de 18 mètres pour un terrain de coin, destiné à un usage résidentiel, de type unifamilial détaché;
- un lot ayant une superficie de 485,7 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une superficie minimale de 525 mètres carrés pour un terrain de coin, destiné à un usage résidentiel, de type unifamilial détaché.

Lot 1 690 699 (lot projeté 6 293 226) (rue Victor) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 176-12-2018)

Demande numéro 2018-089, formulée le 28 novembre 2018, par « Les Reprises de finances TB inc. », ayant pour effet de permettre :

- un lot ayant une largeur de 14,15 mètres, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une largeur minimale de 15 mètres pour un terrain de rangée, destiné à un usage résidentiel, de type unifamilial détaché;
- un lot ayant une superficie de 391,7 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une superficie minimale de 460 mètres carrés pour un terrain de rangée, destiné à un usage résidentiel, de type unifamilial détaché.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2295
(Secteur de Saint-Janvier)

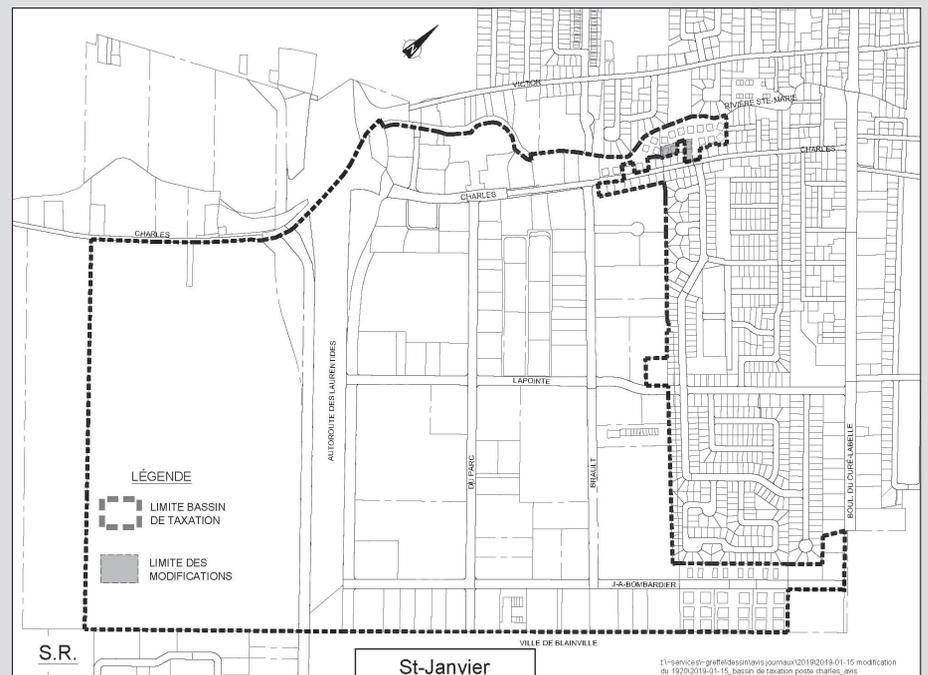
AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 14 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2295 modifiant le règlement numéro 1920 *Concernant la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection et d'augmentation de la capacité du poste de pompage des eaux usées de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et une dépense de 340 000 \$ et un emprunt de 207 700 \$ à ces fins, afin de modifier le bassin de taxation prévu à l'annexe « III » dudit règlement.*

Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer le Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate



CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2296
(Secteur de Saint-Antoine)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 14 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2296 modifiant le règlement numéro 2209 *Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2018, afin de modifier le bassin de taxation prévu à l'article 3.*

Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer le Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate



TAXES 2019

Canada
Province de Québec
Comté de Mirabel
Ville de Mirabel

Aux contribuables de la susdite municipalité

Est par les présentes donné par la soussignée, trésorière de la susdite Ville, QUE :

Un rôle de perception des taxes municipales générales et spéciales, pour l'année 2019, est maintenant déposé au bureau de la soussignée, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel et que les comptes de taxes seront mis à la poste dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates mentionnées sur le compte de taxes, soit les 1^{er} mars 2019, 1^{er} mai 2019, 1^{er} juillet 2019 et 1^{er} septembre 2019.

Avis est également donné que tout montant de taxes non payé à la date d'échéance porte intérêt au taux de 10 % l'an. De plus, une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

La Trésorière,

Donné à Mirabel, ce 15 janvier 2019
Jeannic D'Aoust, CPA, CA, M.A.P.
JD/meb

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2300

Tout le territoire de la ville

[Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage](#)

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 14 janvier 2019 a adopté le « Projet de règlement numéro PU-2300 remplaçant le règlement de zonage numéro U-947 et tous ses amendements ».

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2300 est bien décrit dans le titre et permettant une mise à niveau de notre règlement pour tenir compte des nouvelles réalités d'aujourd'hui, le tout afin de permettre un développement et un aménagement du territoire, dynamique. Cette refonte est nécessaire afin d'arrimer le développement avec le plan stratégique amorcé par la Ville de Mirabel, tout en se

dotant d'une réglementation adaptée aux réalités modernes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour les prochaines années. Les règlements d'urbanisme actuels datent de 1996 et les réalités du territoire mirabellois ont bien changé depuis, tout comme la situation démographique (population). Ainsi, les besoins sont de plus en plus diversifiés, ce qui exige un exercice de réflexion et d'organisation du territoire pour répondre davantage à une planification de milieux de vie harmonisés. Ce projet de refonte a donc pour but de répondre à ces différents défis.

QUE ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique extraordinaire qui sera tenue par le conseil le **mercredi 6 février 2019, à 19 h 00**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel. Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire

expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

De plus, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme procédera à une consultation de « type portes ouvertes », le **7 février 2019 de 16 h 30 à 20 h 30**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Que ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2302

Tout le territoire de la ville

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, a adopté le projet de règlement numéro PU-2302 remplaçant le règlement de construction numéro U-949 et tous ses amendements.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2302 est bien décrit dans le titre et permettant une mise à niveau de notre règlement pour tenir compte des nouvelles réalités d'aujourd'hui, le tout afin de permettre un développement et un aménagement du territoire, dynamique. Cette refonte est nécessaire afin d'arrimer le développement avec le plan stratégique amorcé par la Ville de Mirabel, tout en se dotant d'une réglementation adaptée aux réalités modernes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour les prochaines années. Les règlements

d'urbanisme actuels datent de 1996 et les réalités du territoire mirabellois ont bien changé depuis, tout comme la situation démographique (population). Ainsi, les besoins sont de plus en plus diversifiés, ce qui exige un exercice de réflexion et d'organisation du territoire pour répondre davantage à une planification de milieux de vie harmonisés. Ce projet de refonte a donc pour but de répondre à ces différents défis.

Que ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique extraordinaire qui sera tenue par le conseil le **mercredi 6 février 2019, à 19 h 00**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel. Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

De plus, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme procédera à une consultation de « type portes ouvertes », le **7 février 2019 de 16 h 30 à 20 h 30**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2301

Tout le territoire de la ville

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de lotissement

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 14 janvier 2019 a adopté le « Projet de règlement numéro PU-2301 remplaçant le règlement de lotissement numéro U-948 et tous ses amendements ».

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2301 est bien décrit dans le titre et permettant une mise à niveau de notre règlement pour tenir compte des nouvelles réalités d'aujourd'hui, le tout afin de permettre un développement et un aménagement du territoire, dynamique. Cette refonte est nécessaire afin d'arrimer le développement avec le plan stratégique amorcé par la Ville de Mirabel, tout en se dotant d'une réglementation adaptée aux réalités modernes de l'aménagement du territoire et de

l'urbanisme pour les prochaines années. Les règlements d'urbanisme actuels datent de 1996 et les réalités du territoire mirabellois ont bien changé depuis, tout comme la situation démographique (population). Ainsi, les besoins sont de plus en plus diversifiés, ce qui exige un exercice de réflexion et d'organisation du territoire pour répondre davantage à une planification de milieux de vie harmonisés. Ce projet de refonte a donc pour but de répondre à ces différents défis.

QUE ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique extraordinaire qui sera tenue par le conseil le **mercredi 6 février 2019, à 19 h 00**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel. Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

De plus, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme procédera à une consultation de « type portes ouvertes », le **7 février 2019 de 16 h 30 à 20 h 30**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Que ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2303

Tout le territoire de la ville

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, a adopté le projet de règlement numéro PU-2303 remplaçant le règlement sur les permis et les certificats numéro U-950 et tous ses amendements.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2303 est bien décrit dans le titre et permettant une mise à niveau de notre règlement pour tenir compte des nouvelles réalités d'aujourd'hui. Ce projet de refonte a donc pour but de répondre à différents défis.

Que ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique extraordinaire qui sera tenue par le conseil le **mercredi 6 février 2019, à 19 h 00**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel. Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

De plus, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme procédera à une consultation de « type portes ouvertes », le **7 février 2019 de 16 h 30 à 20 h 30**, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

CONCERNANT LE RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO U-2281 (Secteur du Domaine-Vert Nord)

AVIS est donné que suite à une consultation publique et à l'opposition de plusieurs citoyens sur le règlement numéro U-2281 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à créer la zone H 12-95 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 12-20 et de prohiber les habitations trifamiliales détachées et les projets intégrés dans la zone H 12-20, le tout dans le secteur du Domaine-Vert Nord, le conseil municipal, par sa résolution numéro 41-01-2019, adoptée lors d'une séance tenue le 14 janvier 2019, a retiré son règlement.

EN CONSÉQUENCE, AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE À CE RÈGLEMENT.

Donné à Mirabel ce 16 janvier 2019

La greffière,
Me Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2305

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2305 modifiant le règlement numéro 2191 *Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements*, afin de remplacer l'annexe « D » dudit règlement.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENEZ VOUS AMUSER !

LES 2 ET 3 FÉVRIER PROCHAIN
au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière



La Fête des neiges vous accueille les 2 et 3 février prochain au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière. Plus de 20 activités pour grands et petits regroupées en un même lieu font de la Fête des neiges un événement qui se distingue. Parmi les nombreuses activités : des ateliers sur l'astronomie, un jeu de laser tag, du soccer bulle, « Fatbike », de l'animation canine, une piscine à balles géantes, de la glissade sur tube, le sentier de marche, du ski de fond, de la raquette, du patinage sur le sentier glacé ainsi que sur la patinoire, un casse-croûte, des dégustations de produits d'érable, et bien d'autres. N'oubliez pas l'activité de patinage en musique, le samedi soir, de 17 h à 21 h 30! Les coûts d'entrée au parc sont de 7 \$ par adulte et de 3 \$ par enfant âgé de 6 à 16 ans. À noter que les chiens sont admis sur le site au coût de 2 \$ par chien.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au 450 258-4924 ou consultez le boisdebelleriviere.com.

